

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 14 septembre 2009

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant, Richard Lalonde

ET

Madame et Messieurs les conseillers :

Laurel Malboeuf
Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin
La comptable, Mme Véronique Brouillard
Le contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier

Absence motivée :

Monsieur le maire Yvan Patry

Dans la salle : 5 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2009-09-247 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté en y insérant l'item suivant à *Autres sujets* :

30 a) Défi Marche 3 fois 30.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009;
4. Rapport des comités municipaux;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les mois de juillet et août 2009;
8. Affichage public;
9. Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
10. Demande d'autorisation à la CPTAQ par la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-îles – renonciation à des commentaires;
11. Contrat pour l'entretien et travaux de déneigement pour les années 2009 à 2014;

12. Contrat pour le déneigement des bâtisses pour les années 2009 à 2014;
13. Contrat pour le déneigement sectoriel pour les années 2009 à 2014;
14. Mandat à BSA Groupe Conseil – Desserte Ste-Cécile - plans et devis, appel d'offres et étude de soumissions;
15. Mandat à BSA Groupe Conseil – Desserte Ste-Cécile - installation septique;
16. Mandat à BSA Groupe Conseil – Desserte Ste-Cécile – inspection des travaux de structure mécanique et électrique et étude des dessins d'atelier;
17. Mandat à Qualilab inspection inc. – Desserte Ste-Cécile – évaluation environnementale phase I;
18. Mandat à Qualilab inspection inc. – Desserte Ste-Cécile – étude géotechnique;
19. Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à une formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme;
20. Autorisation au directeur général adjoint et à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à un séminaire offert par PG Govern;
21. Autorisation de participer à une formation offerte par PGMegaGest;
22. Demande d'aide financière au ministre des Transports du Québec pour l'entretien de la Route verte;
23. Acceptation réception définitive – travaux de pavage 2008;
24. Rescision de la résolution numéro 2009-08-236;
25. Autorisation pour l'obtention de soumissions sur invitation pour services professionnels pour la mise aux normes de l'usine de filtration;
26. Fédération québécoise des municipalités – congrès 2009;
27. Demande d'aide financière - Gala d'excellence 2009 de la Polyvalente Deux-Montagnes;
28. Demande d'aide financière du Regroupement des Usagers du Transport Adapté Des Patriotes;
29. Fondation de l'Église L'Annonciation d'Oka – aide financière;
30. Autres sujets :
 - a) Défi Marche 3 fois 30;
 - b)
 - c)
31. Comptes payés et à payer;
32. Levée de la séance.

2009-09-248 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Aucun conseiller n'a fait de rapport de comité.

Période de questions

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions.

- Un citoyen demande s'il serait possible d'installer une clôture afin de baliser le passage au Domaine des Ostryers.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire suppléant clôt la période de questions.

Correspondance

1. **Tricentris centre de tri**
Mesure prise pour le versement de la subvention

2. **MRC de Deux-Montagnes**
Politique culturelle

2009-09-249 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les mois de juillet et août 2009

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport des permis émis pour les mois de juillet et août 2009 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2009-09-250 Affichage public

CONSIDÉRANT que l'article 431 du Code municipal du Québec stipule que le conseil peut fixer les endroits où seront affichés les avis publics ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution no 2002-01-16 le conseil désignait trois endroits comme lieu d'affichage de la Municipalité d'Oka dont un de ces lieux était à la Caisse populaire d'Oka ;

CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation a eu lieu dernièrement au bâtiment abritant la Caisse populaire d'Oka et que dorénavant aucun endroit ne sera disponible permettant l'affichage d'avis publics à la Caisse populaire d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

DE désigner les endroits suivants comme lieux d'affichage des avis publics de la Municipalité d'Oka :

- La Mairie :
- babillard entrée principale sud;
 - babillard extérieur à l'entrée du bureau d'information touristique;
- La place publique :
- babillard extérieur à l'intersection des rues Saint-Jacques et Notre-Dame.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

Le conseiller Luc Lemire donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal ont une copie du projet de règlement actuellement en leur possession et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption du règlement.

2009-09-251 Demande d'autorisation à la CPTAQ par la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles – renonciation à des commentaires

CONSIDÉRANT la résolution 2009-06-163 recommandant à la CPTAQ d'accepter favorablement la demande d'utilisation non agricole d'une lisière de terrain appartenant à la Corporation de l'Abbaye d'Oka aux fins d'installation d'une conduite d'égout sanitaire reliant l'École secondaire d'Oka aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT qu'une orientation préliminaire favorable a été donnée le 27 août 2009 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier numéro 363 182 visant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture formulée par la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT que tous les intervenants impliqués dans un dossier visé peuvent signifier à la CPTAQ une renonciation de formulation de commentaires ou de contestation afin d'accélérer le traitement d'un dossier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka ne souhaite pas formuler de commentaires ou de contestation en rapport avec la demande effectuée par la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles correspondant au dossier de la CPTAQ numéro 363 182;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité d'Oka renonce à son droit de formuler des commentaires à la CPTAQ dans un délai de 30 jours face au dossier numéro 363 182 dont le demandeur est la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles.

QUE la Municipalité d'Oka désigne la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer tous les documents en lien avec cette renonciation de commentaires ou de contestation.

ADOPTÉE

2009-09-252 **Contrat pour l'entretien et travaux de déneigement pour les années 2009 à 2014**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 2009-6 pour l'exécution de l'entretien et des travaux de déneigement des chemins d'hiver à être exécutés au cours des années 2009 à 2014;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues s'est effectuée à l'aide d'un système de pondération;

CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître de la voirie à l'effet d'adjuger un contrat d'une durée de cinq (5) ans, au soumissionnaire ayant obtenu un meilleur pointage, soit Maurice Arbic et fils Ltée dont la soumission au montant total de 2 198 607,46 \$ incluant les taxes applicables est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

QUE le Conseil adjuge à Maurice Arbic et fils Ltée, le contrat pour l'exécution de l'entretien et des travaux de déneigement des chemins d'hiver pour une durée de cinq (5) ans, en conformité avec le document d'appel d'offres public n° 2009-6 au montant total de 2 198 607,46 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la gestion et l'exécution dudit contrat le tout selon les modalités prescrites par le document d'appel d'offres soient confiées au contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2009-09-253 **Contrat pour le déneigement des bâtisses pour les années 2009 à 2014**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° 2009-8 pour l'entretien des chemins d'hiver – déneigement des bâtisses pour les années 2009 à 2014 transmis à deux (2) entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 27 août 2009 à 11 h, un soumissionnaire a déposé une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître de la voirie à l'effet d'adjuger un contrat au plus bas soumissionnaire, dont la soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil adjuge pour la somme de 81 666,19 \$ incluant les taxes applicable à Armand Dagenais et fils inc. le contrat pour l'exécution de l'entretien des chemins d'hiver – déneigement des bâtisses d'une durée de cinq (5) ans, en conformité avec le document d'appel d'offres n° 2009-8.

QUE le suivi et la gestion de ce contrat le tout selon les modalités prescrites par le document d'appel d'offres soient confiés au contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2009-09-254 **Contrat pour le déneigement sectoriel pour les années 2009 à 2014**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° 2009-7 pour l'entretien des chemins d'hiver – déneigement sectoriel pour les années 2009 à 2014 transmis à DEUX (2) entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 20 août 2009 à 11 h 10, les deux entreprises ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître de la voirie à l'effet d'adjuger un contrat au plus bas soumissionnaire, dont la soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

QUE le Conseil adjuge pour la somme de 67 747,36 \$ incluant les taxes applicables à Les entreprises Lavallée le contrat pour l'exécution de l'entretien des chemins d'hiver – déneigement sectoriel d'une durée de CINQ (5) ans, en conformité avec le document d'appel d'offres n° 2009-7.

QUE le suivi et la gestion de ce contrat le tout selon les modalités prescrites par le document d'appel d'offres soient confiés au contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2009-09-255 **Mandat à BSA Groupe Conseil – Desserte Ste-Cécile – plans et devis, appel d'offres et étude de soumissions**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant la réalisation des plans et devis, appel d'offres et l'étude des soumissions pour le bâtiment de la Desserte Ste-Cécile par BSA Groupe Conseil;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate BSA Groupe Conseil pour effectuer les plans et devis, l'appel d'offres et l'étude des soumissions au coût de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-09-256 Mandat à BSA Groupe Conseil – Desserte Ste-Cécile – installation septique

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant la réalisation des plans et devis, appel d'offres, préparation du dossier et demande au ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que trois inspections et rapport en relation avec l'installation septique au bâtiment de la Desserte Ste-Cécile par BSA Groupe Conseil;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate BSA Groupe Conseil pour effectuer les plans et devis, l'appel d'offres, préparation du dossier et demande au ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que trois inspections et rapport en relation avec l'installation septique au bâtiment de la Desserte Ste-Cécile au coût de 4 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais exigibles par le ministère des Affaires municipales et des Régions au montant de 513 \$.

QUE le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-09-257 Mandat à BSA Groupe Conseil – Desserte Ste-Cécile – inspection des travaux de structure mécanique et électrique et étude des dessins d'atelier

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant l'inspection des travaux de structure mécanique et électrique et l'étude des dessins d'atelier au bâtiment de la Desserte Ste-Cécile par BSA Groupe Conseil;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate BSA Groupe Conseil pour l'inspection des travaux de structure mécanique et électrique et l'étude des dessins d'atelier au bâtiment de la Desserte Ste-Cécile au coût de 350 \$ par visite plus les taxes applicables.

QUE le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-09-258 Mandat à Qualilab inspection inc. – Desserte Ste-Cécile – évaluation environnementale phase I

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant l'évaluation environnementale phase I à la propriété de la Desserte Ste-Cécile par Qualilab inspection inc.;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate Qualilab inspection inc. pour effectuer une évaluation environnementale phase I à la propriété de la Desserte Ste-Cécile au coût de 1 400 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-09-259 Mandat à Qualilab inspection inc. - Desserte Ste-Cécile – étude géotechnique

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant la réalisation d'une étude géotechnique à la propriété de la Desserte Ste-Cécile par Qualilab inspection inc;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate Qualilab inspection inc. pour effectuer une étude géotechnique à la propriété de la Desserte Ste-Cécile au coût de 3 800 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-09-260 Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à une formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme

CONSIDÉRANT une formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme ayant pour sujet *Le lotissement : une planification stratégique qui se dessine!*;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, responsable du service d'urbanisme, est membre de l'Association québécoise d'urbanisme et que ses fonctions au sein de la Municipalité d'Oka sont directement liées aux sujets traités à ladite formation;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à participer à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme qui aura lieu le 19 septembre 2009 à St-Hyacinthe au coût de 135 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2009-09-261 Autorisation au directeur général adjoint et à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à un séminaire offert par PG Govern

CONSIDÉRANT qu'un séminaire d'une journée de formation pour le logiciel *Gestionnaire municipal* de *PG Govern* est offert le 15 octobre 2009 à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maîtriser les nouveaux outils développés dans ce logiciel de gestion des fiches de propriété, des permis et de la qualité de services;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise messieurs Luc Bossé, inspecteur en bâtiment et en environnement, et Vincent Langevin, directeur général adjoint, à participer à un séminaire de formation d'une journée offert par *PG Govern*, le 15 octobre 2009 à Saint-Jérôme, au coût de 350 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2009-09-262 Autorisation de participer à une formation offerte par PGMegaGest

CONSIDÉRANT une formation offerte par PGMegaGest sur différents sujets traitant la comptabilité et la taxation ;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'inscription pour trois employés, à participer à une formation offerte par PGMegaGest via Internet, selon la plage horaire disponible en octobre lors de l'inscription au coût de 200 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2009-09-263 **Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'entretien de la Route verte**

CONSIDÉRANT que La Vagabonde traverse une partie du territoire de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de La Vagabonde est balisé aux couleurs de la Route verte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka assume l'entière responsabilité de l'entretien de ce corridor pour le tronçon de 2,6 kilomètres situé entre les limites du Parc national d'Oka et le traversier d'Oka;

CONSIDÉRANT que dans ce tronçon, la Vagabonde adopte deux configurations distinctes, soit 1 kilomètre en piste cyclable et 1,6 kilomètre en chaussée partagée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka confirme l'accès libre et gratuit pour tous les utilisateurs du réseau de la Route verte;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE la Municipalité d'Oka adresse une demande au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

QUE la Municipalité précise que la demande concerne spécifiquement le tronçon de 2,6 kilomètres de La Vagabonde balisé aux couleurs de la Route verte et localisé entre les limites du Parc national d'Oka et le traversier d'Oka.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2009-09-264 **Acceptation réception définitive – travaux de pavage 2008**

CONSIDÉRANT qu'une période d'un (1) an s'est écoulée depuis la finalisation des travaux de réfection de rues exécutés en 2008;

CONSIDÉRANT que le paiement des factures desquelles une retenue de 5 % a été effectuée constitue la réception provisoire des ouvrages pour ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'après vérification par le contremaître de la voirie, sa recommandation est de procéder à la réception définitive des ouvrages;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

QUE ce Conseil procède à la réception définitive des ouvrages des travaux de réfection de rues réalisés en 2008 par Les Entreprises Guy Desjardins Inc. pour le compte de la Municipalité d'Oka.

QUE l'achèvement de la gestion de ce contrat soit confié au contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2009-09-265 Rescision de la résolution numéro 2009-08-236

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'Oka de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat plus élaboré quant à la mise aux normes de l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT la confirmation de la firme Dessau par leur lettre datée du 1^{er} septembre 2009 ayant pour l'objet l'annulation du mandat de services professionnels concernant l'étude de faisabilité technico-économique de différents scénarios d'amélioration de l'usine de filtration de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la résolution numéro 2009-08-236 en date du 3 août 2009 concernant l'octroi d'un mandat à Dessau pour l'étude de faisabilité technico-économique de différents scénarios d'amélioration de l'usine de filtration de la Municipalité d'Oka soit rescindée à toutes fins que de droits.

ADOPTÉE

2009-09-266 Autorisation pour l'obtention de soumissions sur invitation pour services professionnels pour la mise aux normes de l'usine de filtration

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la demande d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour la mise aux normes de l'usine de filtration (préparation du concept de la station de traitement d'eau potable).

QUE ce Conseil autorise l'utilisation du système de pondération et d'évaluation suivant, lors de l'analyse des soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour la mise aux normes de l'usine de filtration (préparation du concept de la station de traitement d'eau potable), à savoir :

L'évaluation qualitative sera effectuée selon la pondération suivante :

- Champs d'expertise de la firme	15%
- Expérience et compétence de la firme dans des mandats similaires	20%
- Méthodologie et organisation du projet	20%
- Compétence, qualification et expérience de l'équipe d'ingénierie	25%
- Connaissance des infrastructures municipales	20%

Total du pointage 100%

ADOPTÉE

2009-09-267 Fédération québécoise des municipalités – congrès 2009

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

D'autoriser l'inscription de monsieur le maire Yvan Patry et madame la conseillère Laurel Malboeuf, selon la politique applicable, au congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités, les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec.

ADOPTÉE

2009-09-268 Demande d'aide financière – Gala d'excellence 2009 de la Polyvalente Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka veut soutenir la cause de l'éducation et, par conséquent, elle souhaite reconnaître et encourager l'excellence des élèves fréquentant la Polyvalente Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'une bourse de 250 \$ est demandée afin de souligner le finissant dans un domaine de l'art s'étant le plus distingué par ses résultats et sa performance scolaires;

Sur la proposition de Luc Lemire, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE la Municipalité d'Oka offre une bourse de 250 \$ en arts à un lauréat de l'année 2008-2009 de la Polyvalente Deux-Montagnes dont la remise officielle aura lieu lors du Gala Excellence qui se tiendra le 4 novembre 2009.

ADOPTÉE

2009-09-269 Demande d'aide financière du Regroupement des Usagers du Transport Adapté Des Patriotes

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière du Regroupement des Usagers du Transport Adapté Des Patriotes;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QU'une aide financière de 100 \$ soit octroyée au Regroupement des Usagers du Transport Adapté Des Patriotes.

ADOPTÉE

2009-09-270 Fondation de l'Église L'Annonciation d'Oka – aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation de l'Église L'Annonciation d'Oka dans le cadre de leur campagne de financement 2009;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu à son budget pour l'année 2009 une aide financière totalisant 20 000 \$ à la Fondation de l'Église L'Annonciation d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accorde une aide financière totalisant 20 000 \$ et autorise le paiement de celle-ci à la Fondation de l'Église L'Annonciation d'Oka.

ADOPTÉE

2009-09-271 Défi Marche 3 fois 30

CONSIDÉRANT la campagne « Rendez-vous d'automne » de Kino-Québec qui se tiendra du 9 octobre au 6 novembre 2009;

CONSIDÉRANT l'invitation de la Direction de santé publique des Laurentides à sensibiliser les citoyens à l'importance de bouger et d'intégrer la marche à leurs activités quotidiennes en participant au Défi Marche 3 fois 30;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'inscription de la Municipalité d'Oka au Défi Marche 3 fois 30 auprès de la Direction de santé publique.

ADOPTÉE

2009-09-272 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE les factures payées au 31 août 2009 au montant de 107 824,70 \$ moins l'annulation du chèque no 256203 au montant de 8 390 \$ et les factures à payer au 31 août 2009 au montant de 197 132,18 \$ et les salaires nets du mois d'août 2009 (personnel et conseil) au montant de 82 181,96 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2009-09-273 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Richard Lalonde
Maire suppléant

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale